



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2018/067

**Partenariat avec le Parc
Naturel Régional des
Grands Causses :**
**convention de mise à
disposition de vélos à
assistance électrique**

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

ETAIENT ABSENTS : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la volonté de la Commune de Millau de s'inscrire dans une politique globale de développement durable notamment sur le thème de la mobilité durable.

Considérant l'engagement du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) relatif aux enjeux des transports particulièrement dans le Plan Climat Energie Territorial engagé et le soutien qu'il apporte aux collectivités et établissements publics intéressés par la mise en place de nouveaux modes de déplacement.

Vu la délibération du 30 mars 2017 entérinant la convention mettant à disposition de la ville 6 vélos à assistance électrique.

Considérant la nécessité d'augmenter la flotte relative aux moyens de transports pour les trajets professionnels des agents de la ville tout en permettant l'utilisation de modes doux et la proposition du PNRGC pour 2 vélos supplémentaires mis à disposition.

Considérant la nécessité de conventionner avec le PNRGC afin de définir les modalités du partenariat pour la participation au développement de l'utilisation du vélo à assistance électrique et la mise à disposition de 2 vélos supplémentaires et leurs équipements pour les déplacements professionnels des agents communaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant,

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE

